

Conditions générales de vente

1. Conditions générales de vente et de paiement

Toutes les commandes sont honorées sur la base des conditions ci-dessous. Sauf avis contraire, Ismatec présume que ces conditions ont été comprises et acceptées. Toute convention s'écartant des présentes conditions de vente et de paiement n'est valable que sous forme écrite.

2. Offres, documents, dénominations

Toutes les dimensions et figures ainsi que tous les poids et paramètres de puissance indiqués dans les catalogues, offres et descriptifs sont fournis sans engagement. Toute modification demeure en tout temps réservée.

3. Prix

Les prix indiqués le sont sans engagement, nets sans escompte, hors TVA ou autres taxes, sans emballage, sans assurance, au départ de Glattbrugg/Suisse, respectivement Wertheim-Mondfeld/Allemagne.

4. Commandes

Afin d'assurer un traitement rapide des commandes, nous prions nos clients d'employer lors de leurs commandes les numéros de commande et les descriptions d'articles correspondants.

Supplément pour petites quantités: un supplément de CHF 25.– sera ajouté pour des livraisons avec un montant total inférieur à CHF 125.– (TVA excl.), sauf livraisons partielles.

5. Livraison

Les délais de livraison pour les produits que nous ne pouvons pas livrer du stock dans les 8 jours sont confirmés par écrit. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dépassement du délai de livraison convenu, même pour d'éventuels dommages subséquents. Un éventuel retard de la livraison ne donne au client ni le droit d'annuler sa commande, ni celui d'exiger des dommages et intérêts.

7. Réserve de propriété

La marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'à paiement complet du prix. Tous les risques en relation avec la marchandise livrée sont toutefois transmis à l'acheteur au départ du lieu d'expédition.

8. Installations

L'acheteur est seul responsable de toutes les installations et connexions à réaliser par le maître de l'ouvrage (par exemple l'eau, l'air comprimé, l'électricité, etc.) et nécessaires à l'emploi des produits livrés par nos soins. Sauf mention expresse dans le contrat de vente, l'installation ou la mise en place des produits livrés par nos soins ainsi que leur mise en service ou la surveillance d'une mise en service ne sont pas comprises dans le contrat. Si une installation a été convenue dans le contrat, il est de la responsabilité de l'acheteur de nous informer suffisamment tôt des conditions en vigueur auprès du maître de l'ouvrage, par exemple les conditions physiques, les possibilités d'installation, les heures d'ouverture, respectivement de travail, les possibilités d'accès, etc. L'acheteur doit s'assurer que les travaux d'installation peuvent avoir lieu pendant les heures de travail usuelles. Si des frais supplémentaires sont occasionnés en raisons d'interruptions ou de retards pour lesquels nous ne sommes pas responsables, ces frais supplémentaires sont facturés à l'acheteur avec un éventuel dédommagement approprié pour bénéfice non réalisé.

9. Modifications, etc.

D'éventuels travaux particuliers ou modifications spéciales sur le produit ou son installation seront, si cela n'a pas été expressément mentionné dans le contrat, facturés séparément et ne seront exécutés que si nous sommes en mesure de le faire et si cela s'avère possible du point de vue de la technique de production.

10. Conditions de paiement

Les paiements sont dus nets sans escompte dans les 30 jours dès la date de facturation ou selon convention spéciale, mutuelle et écrite. Au terme du délai de 30 jours, un intérêt de retard de 7 % est facturé. En cas de livraisons partielles, chaque livraison est facturée séparément et donc due dans les 30 jours. Si le paiement des marchandises livrées n'est pas effectué, nous sommes autorisés à cesser immédiatement d'autres livraisons ou travaux, qu'il s'agisse d'une seule et même commande ou de n'importe quelle autre commande de l'acheteur, et ceci sans aucun préjudice sur d'éventuels autres droits de notre part. Si des doutes sérieux devaient surgir quant à la solvabilité de l'acheteur, nous nous réservons le droit de retenir les livraisons d'autres commandes à effectuer sans engagement et sans préjudice pour nous, jusqu'à paiement complet

ou jusqu'à ce qu'une garantie de paiement satisfaisante nous soit fournie.

Si l'acheteur refuse d'accepter de la marchandise fabriquée selon ses propres spécifications ou n'est pas en mesure d'accepter la livraison des produits prêts à l'expédition, nous nous réservons le droit de lui facturer le même montant que dans le cas où nous aurions rempli complètement nos engagements résultant du contrat de vente.

11. Prestations de garantie

La durée de garantie est de 2 ans pour toutes les pompes et têtes de pompes fabriquées par Ismatec (1 année pour la gamme Ecoline) et de 1 année pour les autres appareils fabriqués par Ismatec, par exemple ASIA/FIA, ASA, porte-pipettes, etc. La garantie Ismatec se réfère au fonctionnement prévu de l'appareil et à un traitement irréprochable des matériaux employés. Il est gratuitement remédié aux défauts vérifiables (selon les critères mentionnés et dans le cadre de la durée de garantie). Font exception les réclamations qui concernent des défauts provoqués par un transport ou un entreposage inadéquats, des erreurs de manipulation, respectivement un usage inapproprié du produit ou par un cas de force majeure, respectivement par des tiers. Les dommages provoqués par des réparations ou des modifications du produit effectuées ou commentées par l'acheteur ou des tiers sont exclues de cette garantie. Pour tous les autres produits qu'Ismatec ne produit pas elle-même (par exemple Masterflex, Micropump, etc.), ce sont les dispositions relatives à la garantie du fabricant ou fournisseur concerné qui s'appliquent. Aucune garantie n'est donnée sur les pièces de rechange et les matériaux de consommation courante, par exemple les tubes, les connexions pour tubes et les cassettes pour têtes de pompe (par exemple en cas de dommages provoqués par des fluides agressifs), ou encore sur des pièces de rechange et des matériaux de consommation courante pour systèmes ASIA/FIA, par exemple des stators pour valves, des membranes pour chambres à diffusion et dégazeurs ou encore des électrodes sélectives d'ions (aussi bien avec des membranes en PVC que des électrodes à l'état solide), des cartouches pour capteur biologique, des cuvettes, des tubes, des embouts, des pièces en T et des connecteurs.

Les prestations de garantie aux revendeurs sont soumises à un règlement particulier. Nous accordons une garantie de 1 année sur les pompes incorporées. Cette garantie couvre selon notre propre décision la réparation ou l'échange de pièces défectueuses en raison d'une faute de production ou de défauts de matériau. Toute demande en dommages et intérêts qui résulte d'une incorporation ou d'une installation inadéquate, respectivement d'un câblage inadéquat etc. et qui ont été effectués par le client ne sera pas acceptée puisque exclue de la présente garantie.

Les frais d'expédition sont facturés au client.

12. Réclamations

Les réclamations doivent nous parvenir dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise sous indication du numéro du bulletin de livraison ou de la facture. Dans tous les autres cas, la marchandise livrée est considérée comme acceptée.

13. Renvois de marchandises

Les renvois de marchandises ne sont acceptés que sur accord mutuel. La marchandise doit être dans un état irréprochable et prête à fonctionner, comporter l'emballage d'origine, les câbles électriques et les modes d'emploi. La valeur à créditer de la marchandise est déterminée après analyse de la marchandise. Une participation aux frais d'au moins 10 % du prix de vente est facturée si aucune erreur ne peut nous être imputée. Les retours d'exécutions et d'achats spéciaux ne sont pas acceptés.

14. Droits de propriété, outils, maintien du secret

Nous nous réservons tous droits de propriété et tous les droits d'auteur sur les formes, échantillons, images, documents techniques, devis ou offres que nous avons mis à la disposition de clients, de fournisseurs ou de sociétés tierces. Le client ou le fournisseur ne peut utiliser ces éléments que de la manière convenue avec Ismatec. Sans notre accord écrit, les objets contractuels ne peuvent être produits ni par les clients, ni par les fournisseurs, ni par des sociétés tierces et ne peuvent pas être copiés par d'autres fabricants. Si nous livrons des produits fabriqués sur la base de dessins, modèles et échantillons mis à disposition par le client, ce dernier est responsable qu'aucun droit d'auteur, de propriété ou autre ne soit violé par la fabrication et la livraison de la marchandise commandée. En cas de violation de tels droits, il est directement responsable de tous les dommages qui pourraient en résulter. Le client doit garder le secret sur toutes les connaissances qu'il a acquises avec nous et qui ne sont pas connues publiquement.

15. Droit applicable et for juridique

Le droit suisse s'applique à tout litige.

Le for juridique est au siège d'ISMATEC SA à CH-8152 Glattbrugg